

ANNEXE I : COMPOSITION DE MA BASE DE SALAIRE



1. Le service gestionnaire s'assurera que la base de salaire déclarée correspond cumulativement :
- à la période de référence rattachable à l'opération (proratisation le cas échéant),
 - au temps d'affectation du salarié à l'opération (pourcentage).

2. En cas de complexité à établir le rattachement de la dépense à l'opération, cette dernière sera écartée par le service gestionnaire.

	Intitulé	Justificatifs à fournir	Points de vigilance
SALAIRE	Salaire de base	<p><u>Justificatif(s) de fondement:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contrat de travail et avenants (avec les dispositions législatives et réglementaires concernées) <input type="checkbox"/> Si autre justificatif, vous devrez le préciser au service gestionnaire. <p><u>Justificatif d'acquittement:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire ou les données issues de manière automatisée de la déclaration sociale nominative (DSN) 	<p>*La période de référence du salaire de base doit être rattachée à la période de réalisation conventionnée.</p> <p>Exemple: Pour un salarié en poste dans la structure au 1er janvier puis affecté à une opération FSE débutant au 15 janvier, une proratisation sera à effectuer pour ne retenir que la part comprise entre le 15 et le 31 janvier.</p>
	Primes/avantages soumis à cotisations patronales	<p><u>Justificatif(s) de fondement:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lois, règlements, arrêtés <input type="checkbox"/> Conventions collectives/accords collectifs <input type="checkbox"/> Contrat de travail et avenants <input type="checkbox"/> Usage et récurrence préexistant à la demande de subvention de l'Union Européenne. <p><u>Justificatifs d'acquittement:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire ou les données issues de manière automatisée de la déclaration sociale nominative (DSN) <input type="checkbox"/> Cas particulier pour les primes ou avantages non référencés sur le bulletin de salaire (Veuillez contacter le service gestionnaire) <input type="checkbox"/> Si autre justificatif, informer le service gestionnaire. 	<p>* Toutes les primes / avantages seront pris en compte au prorata de la période de référence rattachable à l'opération.</p> <p>* Une prime sur objectifs annuels liée aux résultats de l'année précédente, même si contractuelle et préexistante à l'aide UE, n'est éligible que si elle est comprise dans la période de réalisation conventionnée.</p> <p>* Indemnité compensatrice de congés payés <u>acquis:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pendant l'opération : éligible - hors opération : inéligible <p>* Prime exceptionnelle : Inéligible par nature, cependant justifier son fondement (legislatif, réglementaire) pour ne pas limiter l'analyse du service gestionnaire à son seul libellé.</p> <p>* Pour certaines dépenses liées à l'ancienneté du salarié (indemnité de départ à la retraite, de licenciement, de rupture conventionnelle, etc.), il faudra impérativement pouvoir justifier de la quote-part rattachable à l'opération.</p>
	Exemples:		
	Prime collective		
	Prime individuelle d'objectif		
	Intéressement		
	Prime de vie chère		
	Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat/Prime de partage de la valeur (Sous condition de plafond)		
	Prime de sujétion		
	Tickets restaurant (si part patronale supérieure à 60%)		
	Prime ancienneté		
	Prime 13ème mois		
	Prime de fin de contrat		
	Indemnité compensatrice de congés payés		
Prime exceptionnelle			
Autres : informer le service gestionnaire.			



	Intitulé	Justificatifs à fournir	Points de vigilance
SALAIRE	Primes/avantages non soumis à cotisations patronales Exemples: Tickets restaurant (si part patronale inférieure ou égale à 60%)	<u>Justificatif de fondement:</u> <input type="checkbox"/> Contrat de travail ou convention collective <input type="checkbox"/> Accords d'entreprise <u>Justificatifs d'acquittement:</u> <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire ou les données issues de manière automatisée de la déclaration sociale nominative (DSN)	* Toutes les primes / avantages seront pris en compte au prorata de la période de référence rattachable à l'opération. *Cas particulier pour les primes et avantages non référencés sur le bulletin de salaire (Veuillez contacter le service instructeur)
	Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat/Prime de partage de la valeur (Sous condition de plafond)	<u>Justificatif(s) de fondement:</u> <input type="checkbox"/> Lois, règlements, arrêtés <input type="checkbox"/> Conventions collectives/accords collectifs <input type="checkbox"/> Contrat de travail et avenants <input type="checkbox"/> Usage et récurrence préexistant à la demande de subvention de l'Union Européenne	
	Autres : informer le service gestionnaire.	<u>Justificatifs d'acquittement:</u> <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire ou les données issues de manière automatisée de la déclaration sociale nominative (DSN) <input type="checkbox"/> Si autre justificatif, informer le service gestionnaire.	
	Maintien de salaire et IJSS (Indemnité journalière de sécurité sociale)	<u>Justificatif(s) de remboursement:</u> <input type="checkbox"/> relevé des IJSS perçues <u>Justificatifs d'acquittement:</u> <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire ou les données issues de manière automatisée de la déclaration sociale nominative (DSN)	*Le gestionnaire vérifiera la déduction des IJSS remboursées par les organismes de sécurité sociale.
	Charges Patronales	<u>Justificatif d'acquittement:</u> <input type="checkbox"/> Bulletins de salaire ou les données issues de manière automatisée de la déclaration sociale nominative (DSN)	*Les charges patronales seront prises en compte au prorata de la période de référence rattachable à l'opération.
	Taxe sur les salaires	<u>Justificatif d'acquittement:</u> <input type="checkbox"/> Déclaration annuelle de liquidation de la taxe sur les salaires (formulaire N°2502-SD)	*Un retraitement sera effectué par le service gestionnaire en cas d'abattement fiscal perçu.